



## Retraite fonctionnaire pluriacti

Par **villeneuve**, le **27/06/2014** à **15:42**

je cotise simultanément au régime des fonctionnaires et au régime des non salariés agricole (M S A ) a titre secondaire.

cote fonctionnaire je peux partir a la retraite a 56 ans .pour le moment je n'ai pas reçu d'estimation globale de retraite ;je ne dispose que du montant fonction publique .

cote msa je ne percevrait qu'a 60ans peut etre .....(carriere longue )

me conseillez vous de prendre ma retraite de fonctionnaire pour pouvoir poursuivre mon activite agricole?

j'ai lu qu'au 1 janvier 2015 de nouvelles regles s'appliquent si un assure souhaite faire valoir ses droits dans un regime ,il devra demander la liquidation de l'ensemble de ses droits.

suis ne en 1958 service actif a la poste suis-je concerne par tout ça?

si je ne pars pas avant le1/1/2015cote fonctionnaire faudra t il que j'attende 2018 ou 2019?

Par **P.M.**, le **27/06/2014** à **16:17**

Bonjour,

Il me semble que le mieux est de prendre votre décision après vous être rapproché des différents organismes de retraite pour qu'ils vous éclairent sur les différentes possibilités actuelles et éventuellement, s'ils le peuvent, à venir...